



Choisir le statut juridique de votre Ruche

On récapitule ?

Les statuts les plus choisis

Voici un petit mémo pour faire votre choix selon votre projet

La micro entreprise

- projet en solo (ou en **co-gestion**)
- toucher un complément de revenu
- facile et adaptée à une Ruche qui démarre
- vérifier la compatibilité avec activité salariée

C'est votre choix ? RDV sur la formation [créer sa micro-entreprise](#) "pas à pas"

Une association

- projet à 2 ou plus
- commission réinvestie dans l'association
- soutien des communes

C'est votre choix ? RDV sur la formation [Créer son association](#) "pas à pas"

Les autres statuts

L'entrepreneur CAE

- démarrer un projet long terme en tout sécurité (le projet doit être validé par le CAE)
- possible si vous êtes déjà en CAE pour une autre activité

Société commerciale

- vous avez déjà une société et vous souhaitez y intégrer l'activité de Ruche
- vous souhaitez vous diversifier et exercer d'autres activités
- vous êtes déjà Responsable de Ruche et votre chiffre d'affaire dépasse les seuils de la micro-entreprise

Entreprise individuelle

- vous souhaitez vous diversifier et exercer d'autres activités

- vous êtes déjà Responsable de Ruche et votre chiffre d'affaire dépasse les seuils de la micro-entreprise

To see this cheat sheet and its attached documents, please visit
<https://laruquequiditoui.360learning.com/course/play/613b0b3c7ac03c86e75af81c>